

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 2. FÉVR. 1952

SOMMAIRE:

La réorganisation technique des chemins de fer du Jura

Le statut horloger

Annexes: Suppression partielle des recettes de districts

Chronique bibliographique du Jura

La réorganisation technique des chemins de fer du Jura

Le vote du 3 décembre 1950 par lequel le peuple bernois acceptait la participation financière de l'Etat cantonal à la reconstruction des chemins de fer du Jura, avec un montant de 7,9 millions de francs, permettait enfin de passer à la réalisation du projet qui, au cours des années précédentes, avait donné lieu à de longues discussions; du même coup, la participation fédérale de 7 millions de francs, déjà décidée de longue date, était acquise, tandis que la participation des communes intéressées, fixée à 1,5 million de francs, devait encore donner lieu à diverses démarches, en particulier l'action de solidarité jurassienne patronnée par l'ADIJ et Pro Jura, destinée à soulager les communes directement intéressées grâce à l'aide des autres communes du Jura, et dont le bulletin de l'ADIJ a déjà donné un aperçu à ses lecteurs.

Ceux qui, de près ou de loin, ont eu l'occasion de suivre les débats provoqués par la question posée par la réorganisation technique des chemins de fer du Jura ont encore en souvenir les difficultés qu'il y eut à concilier les opinions parfois fort divergentes de la Confédération, des Etats de Berne et de Neuchâtel et de 23 communes. Constituant une solution d'entente, le projet adopté porte en lui les défauts inhérents aux compromis résultant de longs débats.

L'hiver 1950/51 marquait le début d'un mouvement général de hausse des prix qui incita la compagnie des chemins de fer du Jura à passer sans retard les principales commandes de nouveau matériel. C'est ainsi que cette même année déjà, 2000 tonnes de traverses en fer étaient en commande, les contrats avec les fournisseurs de matériel roulant ayant été signés en octobre, sous réserve d'approbation du projet par le peuple. Grâce à ces mesures rapides, il fut possible de se mettre à l'abri de l'augmentation des prix dans certains secteurs importants. Malheureusement, les 180 tonnes de cuivre nécessaires à l'électrification ne purent être achetées à temps, ce qui provoqua un supplément de dépenses de près d'un demi-million de francs, mais que la compagnie a l'espoir de pouvoir compenser par des économies dans d'autres domaines.